



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Déclaration de Force Ouvrière. Réunion de dépouillement du 6 décembre 2018 de l'Académie de LILLE.

La FNEC FP-FO remercie l'ensemble des personnels de l'académie qui se sont mobilisés sans relâche, malgré les difficultés et les manques de moyens pour assurer nos élections professionnelles.

La FNEC FP-FO rappelle que Force Ouvrière n'est pas signataire des accords de Bercy qui, entre autres décisions, ont mis en place la généralisation du vote électronique.

La FNEC FP-FO rappelle son attachement aux CAP de corps, constitutives du statut général de la fonction publique et constate que leur rôle est de plus en plus limité à un simple enregistrement. Les personnels qui veulent élire leurs délégués syndicaux dans les CAP ne se retrouvent pas dans des CT de plus en plus organes de « dialogue social » en réalité de plus en plus cantonnés à l'accompagnement des mesures gouvernementales.

Elle rappelle à cette occasion son opposition à la fusion des CHSCT avec les CT.

Pour Force Ouvrière, l'organisation syndicale détient sa représentativité du mandat qui lui est donné par ses adhérents, cotisant librement et choisissant librement l'organisation qu'ils chargent de porter leurs revendications. Pour Force Ouvrière, c'est la seule garantie du syndicalisme indépendant.

La FNEC FP-FO constate que les problèmes rencontrés au cours de ce scrutin ont mis en difficulté les organisations syndicales, les personnels des services et l'ensemble des électeurs engendrant une grande confusion préjudiciable à la représentation des personnels.

Un bilan devra être tiré sur tous les aspects de ces difficultés y compris le choix du prestataire et au final une réflexion et des négociations devront être conduites sur les modalités du vote.

La FNEC FP-FO demande le retour du vote à l'urne.

La FNEC FP-FO, outre les dysfonctionnements spécifiques constatés dans ce scrutin, note qu'en dépit de ses demandes réitérées depuis la mise en place du vote électronique en 2011, plusieurs points continuent à poser problème notamment le recours systématique au NUMEN comme élément d'identification ainsi que les modalités de communication de l'identifiant de vote.

De nombreux personnels, en particulier les remplaçants, EVS, les AED et les AESH,.. et bien d'autres n'ont pas reçu de notice de vote matérielle. Le résultat c'est une très faible participation au vote de ces personnels.

La FNEC-FP-FO constate qu'au cours de ces élections, les notices de vote contenant l'identifiant ont été distribuées au-delà du calendrier prévu au BO et constate que les OS ont les plus grandes difficultés à avoir accès aux listes d'émargement et à l'état de remontée des notices non distribuées. Nous demandons à en avoir un état précis pour chaque académie.

Nous rappelons notre désaccord avec le calendrier de proclamation des résultats, aboutissant à ce que la répartition des sièges par grade et donc la conclusion du processus des résultats ait lieu le 10 décembre, soit 4 jours après le dépouillement, ce qui a été décidé de manière unilatérale, en

contradiction avec le calendrier initiale et sans que nous soyons consultés préalablement sur cette question !

Nous rappelons ici les incidents que nous noterons au PV :

- La journée du 29 novembre : des milliers d'électeurs ont été empêchés de voter et/ou confrontés à des erreurs récurrentes (non affichage des logos de vote, listes et professions de foi, impossibilité de valider son vote notamment au CTM...), plusieurs heures d'interruption du vote pour remédier aux dysfonctionnements constatés, avec pour conséquences : un découragement des collègues, des votes incomplets ou non validés, des votes abandonnés.
- Une très grande lenteur a été constatée à de nombreuses reprises, notamment pour la validation du compte électeur et/ou pour le réassort de l'identifiant, ce qui a conduit parfois à des abandons et cela bien après la journée catastrophique du 29 novembre
- Une information insuffisante aux électeurs relevant du dispositif Guilen aboutissant à des électeurs non inscrits sur les listes électorales.
- Des votes émis pendant la maintenance non pris en compte, impliquant la nécessité pour les collègues de se reconnecter ou la non réalisation des votes.
- Les difficultés techniques et la lourdeur du protocole ont été insurmontables pour de nombreux collègues peu familiers de l'outil informatique et ce d'autant plus que la plupart des collègues n'ont reçu aucune formation dans ce domaine.
- L'absence de message d'avertissement, quand le vote n'a pas été émis pour tous les scrutins a conduit à des votes incomplets.
- L'obligation de disposer d'un smartphone pour recevoir le code électeur a interdit à certains collègues de voter.
- La dépendance de l'outil informatique a aussi remis en cause la possibilité de voter pour de nombreux collègues : matériel insuffisant, problèmes de réseau. Un établissement complet a été privé de connexion à internet et s'est donc retrouvé dans l'impossibilité de mettre en place l'espace électeurs ce 6 décembre. Les personnels ont été obligés de se rendre dans un autre établissement à 25 mn à pied pour voter. Le résultat : 9 votes sur 31 votants, aucun vote émis le 6 décembre.
- Concernant le suivi des opérations dans les établissements et services, nous déplorons qu'à plusieurs reprises, les demandes de décharge de nos représentants que nous avons transmises dans les temps n'ont pas été communiquées aux services et établissements concernés, ce qui a parfois empêché que ces décharges puissent être utilisées.
- Nous déplorons également quelques tentatives d'obstruction et même d'entraves de chefs d'établissement visiblement mal informés sur le droit syndical.
- Nous déplorons également qu'un chef d'établissement ait cru bon de distribuer des tracts syndicaux dans les casiers des personnels enseignants manquant ainsi à son devoir de réserve.
- Enfin, dans quelques établissements, notre affichage a été arraché ou retrouvé à la poubelle.
- Face à ces comportements déplorables, nous rappelons que l'affichage syndical doit être protégé, au besoin par des panneaux vitrés, afin que la liberté syndicale soit respectée.
- Nous demandons qu'une information et des instructions soient données pour que le droit syndical soit respecté dans tous les établissements et services, non seulement en période d'élection mais également en période ordinaire.

Je vous remercie de votre attention.